



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2010- NUMÉRO 37 DU 18 MAI 2010

**CABINET
DU PRÉFET DE RÉGION**

**N° 1469 Récompense pour acte de courage
 et de dévouement
 à Messieurs Farid BENAÏSSA et Mohand IDIR**

Par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2010

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Messieurs Farid BENAÏSSA et Mohand IDIR.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**N° 1470 Récompense pour acte de courage
 et de dévouement
 à Messieurs Benoît CHAILLET, Laurent LEGAL
 et Gérald DUCATEZ**

Par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2010

Article 1^{er} - Une médaille d'argent de 2^{ème} classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Benoît CHAILLET et une médaille de bronze est décernée à Messieurs Laurent LEGAL et Gérald DUCATEZ.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**DIRECTION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**N° 1471 Autorisation de démolition par la SA HLM Vilogia
 de 66 logements du Foyer de Personnes Âgées
 2, rue Paul Doumer à WATTRELOS**

Par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2010

Article 1^{er} - Sans préjudice des dispositions du titre III du livre IV du code de l'urbanisme relatives au permis de démolir, la SA HLM Vilogia est autorisée à démolir 66 logements du Foyer de Personnes Âgées 2, rue Paul Doumer à WATTRELOS, dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Article 2 - En application de l'article L 443-15-1 et l'article R 443-17 du code de la construction et de l'habitation, la SA HLM Vilogia procédera au remboursement anticipé des emprunts afférents à cette opération restant en cours mais est exonérée du remboursement de l'aide publique correspondante.

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le président de la SA HLM Vilogia, à Monsieur le maire de WATTRELOS et à Monsieur le directeur régional de la caisse des dépôts et consignations, et publié en recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

**N° 1472 Domaine funéraire
 SARL «Pompes Funèbres LEMIÈRE et Fils»
 à LILLE**

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010
Article 1^{er} - L'établissement secondaire de la SARL « Pompes Funèbres LEMIÈRE et Fils », sis 2, rue Véronèse à LILLE et géré par Messieurs Christian et Luc LEMIÈRE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités suivantes :

- organisation des funérailles,
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires,
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-07.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée au 30 janvier 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**N° 1473 Domaine funéraire
 SARL «Pompes Funèbres LEMIÈRE et Fils»
 à PHALEMPIN**

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - La SARL « Pompes Funèbres LEMIÈRE et Fils », sise 26, rue du Maréchal Foch à PHALEMPIN et gérée par Messieurs Christian et Luc LEMIÈRE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités suivantes :

- organisation des funérailles,
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires,
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-385.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée au 28 mars 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**N° 1474 Domaine funéraire
 «Pompes Funèbres et Marbrerie MERCIER »
 à AVESNES-SUR-HELPE**

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral en date du 12 février 2009 est abrogé.

Article 2 - L'établissement de la S.A. O.G.F. « Pompes Funèbres et Marbrerie MERCIER », situé à AVESNES-SUR-HELPE - 16, place du Maréchal Leclerc et exploité par Monsieur Patrick LEFEBVRE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses, urnes cinéraires et des tentures extérieures des maisons mortuaires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;

- soins de conservation ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 3 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-367.

Article 4 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 5 février 2015.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1475 **Domaine funéraire**
«PFG - Pompes Funèbres Générales»
à ANICHE

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral en date du 12 février 2009 est abrogé.

Article 2 - L'établissement de la S.A. O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 8, rue Henri Barbusse à ANICHE et exploité par Monsieur Joël PARMENTIER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses, urnes cinéraires et des tentures extérieures des maisons mortuaires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- soin de conservation ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 3 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-174.

Article 4 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 10 septembre 2014.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1476 **Domaine funéraire**
«PFG - Pompes Funèbres Générales»
à VALENCIENNES

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2008 est abrogé.

Article 2 - L'établissement de la S.A. O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 2, place de l'Hôtel de Ville et 16, boulevard Saly à VALENCIENNES et exploité par Monsieur Joël PARMENTIER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses, urnes cinéraires et des tentures extérieures des maisons mortuaires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- soin de conservation ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 3 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-338.

Article 4 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 31 décembre 2014.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1477 **Domaine funéraire**
«Pompes Funèbres Jean-Marie SIMON»
à HORDAIN

Par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2010

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2005 prononçant jusqu'au 25 mai 2011 l'habilitation de la chambre funéraire de l'entreprise « Pompes Funèbres Jean-Marie SIMON », sise 18, Route Nationale à HORDAIN et exploitée par Monsieur Jean-Marie SIMON, est abrogé.

Article 2 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1478 **Domaine funéraire**
« Service municipal
des inhumations et exhumations
de la commune de MARLY»

Par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2010

Article 1^{er} - Le service municipal des inhumations et exhumations de la commune de MARLY, siégeant en mairie de MARLY et assuré par Monsieur Fabien THIEME, en sa qualité de maire, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- fourniture des personnels et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (dont fossoyage).

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-626.

Article 3 - La validité de la présente habilitation est fixée au 26 février 2016.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1479 **Domaine funéraire**
SARL «SEMAILLE Père et Fils»
à ONNAING

Par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2010

Article 1^{er} - La SARL « SEMAILLE Père et Fils », sise 301, rue Jean Jaurès à ONNAING et gérée par Monsieur Jacques SEMAILLE, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-393.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée au 28 mars 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1480 **Domaine funéraire**
«Pompes Funèbres REMORY»
à LINSELLES

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2010

Article 1^{er} - Monsieur Yves REMORY, gérant de la SARL « Pompes Funèbres REMORY, est autorisé à créer une chambre funéraire à LINSELLES - rue Lamartine.

Article 2 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le maire de LINSELLES, Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, Monsieur le procureur de la république près le tribunal de grande instance de LILLE, Monsieur le directeur de l'institut médico-légal de LILLE et Monsieur Yves REMORY.

N° 1481 **Domaine funéraire**
«PFG - Pompes Funèbres Générales»
à SOMAIN

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 15, place Jean Jaurès à SOMAIN et exploité par Monsieur Joël PARMENTIER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles,
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires,
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- soin de conservation,
- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-335.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 31 décembre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1482 **Domaine funéraire « Marbrerie MERIAUX»**
à FRESNES-SUR-ESCAUT

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « Marbrerie MERIAUX », sis 221, rue Jean Jaurès à FRESNES-SUR-ESCAUT et exploité par Monsieur Joël PARMENTIER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-237.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 28 octobre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1483 **Domaine funéraire**
« Pompes Funèbres Générales»
à LA SENTINELLE

Par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « Pompes Funèbres Générales », sis 31, rue Roger Salengro à LA SENTINELLE et exploité par Monsieur Joël PARMENTIER, est

habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-905.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 12 juin 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1484 **Domaine funéraire «Pompes Funèbres**
et Marbrerie Alain LEFEBVRE»
à FÂCHES-THUMESNIL

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « Pompes Funèbres et Marbrerie Alain LEFEBVRE », sis 49 et 81, avenue Charles Saint Venant à FÂCHES-THUMESNIL et exploités par Madame Véronique D'HAESE-VANDENBERGHE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- soin de conservation ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-205.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 26 septembre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1485 **Domaine funéraire - «ATHANIS-**
Chambre Funéraire du Denaisis» à DENAIN

Par arrêté préfectoral en date du 7 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de l'entreprise « ATHANIS Chambre Funéraire du Denaisis », sis 23, rue de Villars à DENAIN et exploité par Madame Marie-Pierre LACQUEMENT, est habilité pour exercer les activités funéraires suivantes :

- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- soin de conservation.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-659.

Article 3 - La validité de la présente habilitation est fixée au 3 avril 2016.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1486 **Domaine funéraire**
SARL «Pompes Funèbres CORNU» à HERGNIES

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SARL « Pompes Funèbres CORNU », sis 7, rue Jean Jaurès à HERGNIES et géré par Madame Dany CORNU, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- gestion et utilisation d'une chambre funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-640.

Article 3 - La durée de validité de la présente habilitation est fixée au 1^{er} mars 2016.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1487 **Domaine funéraire**
SARL «Pompes Funèbres SEMAILLE»
à ONNAING

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SARL « Pompes Funèbres SEMAILLE », sis 301, rue Jean Jaurès à ONNAING et géré par Monsieur Jacques SEMAILLE est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- gestion et utilisation d'une chambre funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-834.

Article 3 - La durée de validité de la présente habilitation est fixée au 24 octobre 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1488 **Domaine funéraire**
SA OGF «Pompes Funèbres
et Marbrerie VANDENBERGHE»
à ROUBAIX

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2009 est abrogé.

Article 2 - L'établissement de la SA O.G.F. « Pompes Funèbres et Marbrerie VANDENBERGHE », sis 187 et 195, boulevard de Reims à ROUBAIX et exploité par Monsieur Dominique VANDENBERGHE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- soin de conservation ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 3 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-529.

Article 4 - La durée de la présente habilitation est fixée au 25 juillet 2015.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1489 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. «PFG - Pompes Funèbres
et Marbrerie Robert DEGUISNE» à TOURCOING

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres et Marbrerie Robert DEGUISNE », sis 11, place de la Croix Rouge et 9-11, rue Achille Testelin à TOURCOING et exploité par Madame Joëlle HARISTOY-DE PRIESTER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles,

- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires,
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- soin de conservation,
- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-379.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 12 novembre 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1490 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. « Pompes Funèbres
et Marbrerie DEBEURME»,
à WATTRELOS

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « Pompes Funèbres et Marbrerie DEBEURME », sis 2, rue Jean Marais et 8, rue des Poilus à WATTRELOS et exploité par Madame Joëlle HARISTOY-DE PRIESTER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- soin de conservation ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 07-59-359.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 10 décembre 2013.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1491 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. « Pompes Funèbres DEBEURME»
à WATTRELOS

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « Pompes Funèbres DEBEURME », sis 2, rue du Tilleul à WATTRELOS et exploité par Madame Joëlle HARISTOY-DE PRIESTER, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- organisation des funérailles.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-892.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 18 janvier 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1492 **Domaine funéraire**
SARL «SABUDA» à WALLERS

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral en date du 6 août 2008 est abrogé.

Article 2 - La SARL « SABUDA », sise 70, rue Edouard Vaillant à WALLERS et exploitée par Monsieur Bernard SABUDA, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles,
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires,
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- transport de corps après mise en bière.

Article 3 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-40.

Article 4 - La durée de la présente habilitation est fixée au 12 mars 2014.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1493 **Domaine funéraire**
SARL «Établissements Guy DURNEZ»
à BOUSBECQUE

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - La SARL « Établissements Guy DURNEZ », sise 105 bis, rue Saint Joseph à BOUSBECQUE et gérée par Monsieur Enguerran DURNEZ, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 09-59-555.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée au 17 septembre 2015.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1494 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. «PFG Pompes Funèbres Générales»
à LA MADELEINE et MARCQ-EN-BAROEUL

Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010

Article 1^{er} - Les Établissements de la SA O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 277, rue du Général De Gaulle à LA MADELEINE et 142, rue Nationale à MARCQ-EN-BAROEUL et exploités par Madame Véronique D'HAESE-VANDENBERGHE, sont habilités pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- soin de conservation ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-783.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 28 octobre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1495 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. «Pompes Funèbres Générales»
à ARMENTIÈRES

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « Pompes Funèbres Générales », sis 202, avenue Léo Lagrange à ARMENTIÈRES et exploité par Madame Véronique D'HAESE-VANDENBERGHE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- organisation des funérailles.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 07-59-906.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 26 juin 2013.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1496 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. «PFG - Pompes Funèbres Générales»
à ROUBAIX

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 61, boulevard Gambetta à ROUBAIX et exploité par Madame Véronique D'HAESE-VANDENBERGHE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- soin de conservation ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-328.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 31 décembre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1497 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. «PFG - Pompes Funèbres Générales»
à TOURCOING

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SA O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 1, avenue Gustave Dron à TOURCOING et exploité par Madame Véronique D'HAESE-VANDENBERGHE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- soin de conservation ;

- transport de corps avant mise en bière ;
 - transport de corps après mise en bière.
- Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-337.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 31 décembre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1498 **Domaine funéraire**
SA O.G.F. «PFG - Pompes Funèbres Générales»
à LAMBERSART

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2010

Article 1^{er} - Les Établissements de la SA O.G.F. « PFG - Pompes Funèbres Générales », sis 402, avenue de Dunkerque et rue de Verlinghem à LAMBERSART et exploités par Madame Véronique D'HAESE-VANDENBERGHE, sont habilités pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- soin de conservation ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 08-59-244.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 28 octobre 2014.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1499 **Domaine funéraire**
EURL «Pompes Funèbres Absconnaises»
à ABSCON

Par arrêté préfectoral en date du 23 avril 2010

Article 1^{er} - L'EURL « Pompes Funèbres Absconnaises », sise 1, rue Jean Jaurès à ABSCON et gérée par Monsieur Romuald FULGUEIRAS, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-965.

Article 3 - La durée de validité de la présente habilitation est fixée à un an à compter de ce jour.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1500 **Domaine funéraire**
SARL «Organisation Funéraire Sylvain LEFEVRE»
à LILLE

Par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2010

Article 1^{er} - Monsieur Sylvain LEFEVRE, gérant de la SARL « Organisation Funéraire Sylvain LEFEVRE », sise 3, avenue Foch à LILLE, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des funérailles ;
- fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-966.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à six ans à compter de ce jour.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1501 **Domaine funéraire**
Lille-Métropole Communauté Urbaine
à WATTRELOS

Par arrêté préfectoral en date du 13 avril 2010

Article 1^{er} - Madame Francine DEMARET-PENNEQUIN, chef du service « Crématoriums » à Lille-Métropole Communauté Urbaine - 1, rue du Ballon à LILLE, est habilitée pour exercer l'activité funéraire suivante :

- gestion du crématorium situé à WATTRELOS - Zone d'Activités de l'Avelin - rue de Leers.

Article 2 - Le numéro d'habilitation est 10-59-964.

Article 3 - La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 9 avril 2011.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1502 **Domaine funéraire**
SARL «SEMAILLE Père et Fils»,
à MARLY

Par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SARL « SEMAILLE Père et Fils », situé à MARLY - 25, rue Jean Jaurès et géré par Monsieur Jacques SEMAILLE, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- gestion et utilisation d'une chambre funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-967.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1503 **Domaine funéraire**
Service municipal des inhumations et exhumations
de la commune de TOUFFLERS

Par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2010

Article 1^{er} - Le service municipal des inhumations et exhumations de la commune de TOUFFLERS, siégeant en mairie de TOUFFLERS et assuré par Monsieur Guy ADYNS, en sa qualité de maire, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- fourniture des personnels et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (dont fossoyage).

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-652.

Article 3 - La validité de la présente habilitation est fixée au 6 mai 2016.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1504 **Domaine funéraire**
SARL «Pompes Funèbres SION»
à OSTRICOURT

Par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2010

Article 1^{er} - L'établissement de la SARL « Pompes Funèbres SION » situé à OSTRICOURT - rue Gustave Delory et géré par Monsieur Benoît SION, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- gestion et utilisation d'une chambre funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est 10-59-968.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° 1505 **Commune de ERQUINGHEM-LYS**
Constitution d'un groupe de travail
en matière de publicité

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2010

Article 1^{er} - Le groupe de travail chargé d'étudier et de proposer un projet de règlement local de publicité sur le territoire de la commune de ERQUINGHEM-LYS est composé des personnes suivantes, siégeant avec voix délibérative :

Les représentants de la commune, désignés par le conseil municipal :

- Monsieur le maire, président, ou son représentant ;
- Monsieur Roger DESWARTE ;
- Monsieur Michel LANNOO ;
- Monsieur François BIERVLIET.

Le représentant de Lille-Métropole Communauté Urbaine :

- Monsieur René VANDIERENDONCK

Les représentants des services de l'État :

- le directeur de la réglementation et des libertés publiques ou son représentant ;
12, rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE cedex ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
44, rue de Tournai - BP 289 - 59019 LILLE cedex
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
107, boulevard de la Liberté - 59041 LILLE cedex ;
- le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Nord ou son représentant
44, rue de Tournai - BP 289 - 59019 LILLE cedex ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
19, rue de Marquillies - 59000 LILLE.

Article 2 - Par ailleurs, siègent au sein de ce groupe de travail avec voix consultative, les personnes suivantes :

Les représentants de l'Union de la Publicité Extérieure (UPE) :

- le directeur de la Société Avenir ou son représentant
92, rue Nationale - BP 2057
59702 MARCQ-EN-BAROEUL cedex ;

- le directeur de la Société CBS OUTDOOR ou son représentant
3, esplanade du Foncet
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX ;
- le directeur de la Société CLEAR CHANNEL France ou son représentant
ZI A - rue Marcel Dassault - 59113 SECLIN ;
- le directeur de la Société G&B AFFICHAGE ou son représentant
18, rue Luyot - ZI B - 59113 SECLIN.

Le représentant du Syndicat National de la Publicité Extérieure (SNPE) :

- le directeur de la Société PML AFFICHAGE ou son représentant
68, rue Casimir Beugnet - 62300 LENS

Article 3 - Recours

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture :

- d'un recours gracieux auprès des services de la préfecture ;
- d'un recours hiérarchique auprès de monsieur le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, situé 143, rue Jacquemars Gielée - BP 2039 -59014 Lille cedex.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur le maire de ERQUINGHEM-LYS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera adressée aux membres du groupe de travail.

DIRECTION
DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

N° 1506 **Délégation de signature aux agents affectés**
à la section de l'admission au séjour
et à la section de l'asile

Par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2010

Article 1^{er} - Les agents affectés à la section de l'admission au séjour de la direction de l'immigration et de l'intégration dont le nom suit sont autorisés à revêtir de leur signature les réceptionnés de demande de carte de séjour remis aux étrangers admis à souscrire une demande de titre de séjour (première délivrance, renouvellement, modification, duplicata) auprès de la préfecture du Nord au vu d'un dossier complet comprenant les pièces probantes relatives à leur état civil, à leur domiciliation dans le département du Nord et à l'objet de leur demande d'admission au séjour :

- Madame Corinne ALCIBIADE, adjointe administrative,
- Madame Noura ATMANI, adjointe administrative,
- Madame Claudine BOIDIN, adjointe administrative principale,
- Madame Marie-Pierre BRUYERE, adjointe administrative principale,
- Madame Patricia CAILLIERET, adjointe administrative,
- Madame Olivia CODIAT, secrétaire administrative,
- Madame Nathalie DANNEL, adjointe administrative,
- Madame Martine DECLERCQ, adjointe administrative,
- Madame Karine DEROZIER, adjointe administrative,
- Madame Sokhna DIOP, adjointe administrative,
- Monsieur Tony DUMONT, adjoint administratif,
- Madame Anne-Sophie DUTERTRE, adjointe administrative,
- Madame Céline FARINARO, adjointe administrative,
- Madame Isabelle FIEVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Madame Marion GAILLARD, adjointe administrative,